

COMMUNE DE TOUFFREVILLE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
ARRONDISSEMENT DE CAEN

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

28 JUILLET 2020

Nombre de conseillers élus : 11
Nombre de conseillers en fonction : 11
Nombre de conseillers présents : 10
Nombre de votants : 11

L'AN DEUX MIL VINGT,

Le mardi 28 juillet, à 20 heures 30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni à la mairie sous la Présidence de Madame Annie-France GERARD, Maire, en séance publique.

⇒ Étaient présents: Mesdames GERARD, LEGRIX, DENOLLE,
Messieurs MARIE, BEUZELIN, AULETTE, GROUSSARD, ROUSSEL, FREMONT et LAMY.

⇒ Était absent: Monsieur BERTRAND qui a donné pouvoir à Monsieur ROUSSEL

⇒ Monsieur FREMONT a été élu secrétaire.

Après lecture, le Procès-Verbal de la réunion du 13 juillet 2020 est accepté et signé, à l'unanimité.

Préambule

Madame le Maire informe son Conseil Municipal qu'elle a reçu, dernièrement, deux demandes d'aide sociale, qu'elle n'a pas eu le temps de mettre à l'ordre du jour. Considérant l'urgence de ses dossiers, Madame le Maire propose de rajouter, à titre exceptionnel, à l'ordre du jour de ce soir l'étude de ces dossiers, et d'en délibérer.
Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, ces rajouts.

2020-69 Compte 6232 « Fêtes et cérémonies »

Madame le Maire explique qu'à la demande de Madame la Trésorière, le Conseil Municipal va devoir déterminer quelles sont les dépenses qui seront réglées par le biais du compte 6232. A l'unanimité, le conseil décide les dépenses suivantes :

⇒ Denrées et boisson pour les vœux du maire, la composition du 8 mai, 3 compositions et un vin d'honneur pour le 6 juin, une composition pour le 11 novembre, bouquet pour les mariés, coussins pour les inhumations.

2020-70 Somme attribuée au compte 6232 « Fêtes et Cérémonies » pour l'année 2020

Suite à la délibération 2020-69, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer la somme de 500.00 € au compte 6232 « Fêtes et cérémonies » pour l'année 2020

2020-71 Indemnités de fonctions des Maire et Adjoint

Madame le Maire explique à son Conseil Municipal que suite à la Loi Engagement et Proximité de décembre 2019, les indemnités de fonction des Maires et des Adjointes des trois premières states de population, dont TOUFFREVILLE fait partie, ont été revalorisées.

Les indices à prendre en compte depuis le 1^{er} janvier 2019 sont : Indice Brut mensuel 1027 et indice Majoré mensuel de 830 avec des taux maximaux depuis le 1^{er} janvier 2020 pour les communes de moins de 500 habitants de 25.5% pour le Maire (à la place de 17%) et 9.9% (à la place de 6.6%) pour les Adjointes. (Articles L2123-23 et L212324 du CGCT).

Après délibération, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité:

- de limiter le versement des indemnités de fonction à 14000.00 € Brut au lieu de 28000.00 € inscrit au Budget Primitif,
- que le taux du Maire restera inchangé soit 17% de IM 830 IB 1027 pour Madame GERARD
- que les Adjointes se partageront à trois seulement deux indemnités de fonction calculées à l'ancien taux de 6.6% de l'IM 830 IB 1027. Aussi, le taux des indemnités de fonction sera de 4.3% de l'IM 830 IB 1027 pour Monsieur MARIE Gilles, Madame LEGRIX Sergine et Monsieur BEUZELIN Matthieu respectivement 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} Adjointes de TOUFFREVILLE

2020-72 EPI de l'agent d'entretien

Madame le Maire fait état d'un manque total d'équipement de protection individuelle pour l'agent d'entretien de la commune. Elle propose à son Conseil Municipal de lister ce qui va être nécessaire d'acheter ainsi que les lieux où l'on va se procurer ce matériel.

A l'unanimité, il est décidé : de fournir un casque intégral, une paire de chaussures de sécurité et des gants de protection jusqu'à concurrence de 150.00 €. Le(s) lieu(x) d'achat(s) sera(ont) choisi(s) par la commission des espaces verts.

2020-73 Commissions intercommunales

Madame le Maire informe son Conseil des différentes commissions intercommunales thématiques et leur demande de se positionner selon leur centre d'intérêt ayant un rapport avec la vie de TOUFFREVILLE.

Messieurs GROUSSARD et ROUSSEL se proposent pour être membres des commissions « GEMAPI » et « Assainissement »

Madame GERARD et Monsieur MARIE se proposent pour être membres de la commission « Ordures Ménagères »

Messieurs BEUZELIN et LAMY se proposent pour être membres de la commission « Aménagement du Territoire »

2020-74 Convention FREDON

Madame le Maire présente à son Conseil la convention biennale proposée par NCPA par rapport au plan de lutte collective contre le frelon asiatique.

Après en avoir délibéré, compte tenu :

- de la participation par le Conseil Départemental à hauteur de 30% plafonné à 110.00 du coût de destruction dans la limite de l'enveloppe votée,
- Que la commune peut demander une participation à la destruction des nids sur le domaine privé,

le Conseil Municipal décide de sursoir à la décision de signer ou pas la convention, de retenir des prestataires, de prendre en charge ou pas la part non prise par le Conseil Départemental.

2020-75 Prix de vente des masques

La mairie dispose de 500 masques lavables que le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de rétrocéder aux habitants au prix de 1.50 € l'unité à compter du 1^{er} août 2020.

2020-76 Dossier de demande d'aide sociale N°1

Madame le Maire et les membres de la commission des affaires sociales présentent le dossier d'une maman qui élève seule son enfant et qui se retrouve sans travail et sans ressource après une rupture. En attendant que ses différents dossiers (APL...) et que l'on lui fournisse du travail en intérim, elle demande une aide pour pouvoir régler son loyer de juillet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à titre exceptionnel décide, à l'unanimité, de lui attribuer 2 bons d'achats alimentaires de 50.00 € chacun à SUPER U TROARN où la commune a un compte.

2020-77 Dossier de demande d'aide sociale N°2

Madame le Maire et les membres de la commission des affaires sociales présentent le dossier d'un couple sans emploi qui attend son troisième enfant. La future maman présente des risques d'accouchement prématuré et doit aller, plusieurs fois par semaine, passer des examens. Les frais de carburant grugent le budget familial. Cette famille demande des bons alimentaires pour l'aider à faire face à leurs besoins.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide à titre exceptionnel, à l'unanimité, de leur attribuer 2 bons d'achats alimentaires de 50.00 € chacun à SUPER U TROARN où la commune a un compte.

Divers

- Réunion fibre optique, Madame le Maire s'y rendra accompagnée d'un Conseiller Municipal. La date retenue (03/09/2020 à 14 heures) est notée sur le lien <https://framadata.org/H3LAQPcCRiXTL499>
- Monsieur MARIE explique le BP aux Conseillers présents
- Etude des devis de réparation pour la tondeuse et l'autoportée frontale. Ces devis sont acceptés, reste à la charge de Madame le Maire de les signer et de les envoyer.
- Organisation des distributions hors bourg.
- Information sur les délégations données aux Adjointes
- Liste des personnes susceptibles de pouvoir prendre les recommandés en l'absence du Maire : Madame SAMSON secrétaire de mairie. Madame le Maire en informera la poste.
- Le projet de Monsieur LEGENTIL concernant sa propriété sise à TOUFFREVILLE est présenté au Conseil Municipal.

- L'autorisation temporaire demandée pour mettre 2 poneys dans la parcelle B 412 appartenant à la commune est refusée.
- Questions de Madame DENOLLE au sujet du mandat des sénatoriales et du projet politique porté par la majorité.
- La facture reçus pour l'hébergement de notre site ne sera pas réglée car ce site est indisponible depuis plusieurs semaines.

La séance a été levée à 0 H 15

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Les membres présents ont signé.

Madame GERARD

Monsieur MARIE

Madame LEGRIX

Monsieur BEUZELIN

Monsieur AULNETTE

Monsieur ROUSSEL

Monsieur ROUSSEL pour Monsieur BERTRTAND

Monsieur GROUSSARD

Madame DENOLLE

Monsieur FREMONT

Monsieur LAMY